

**FOREZ CONSEIL**  
*Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros*  
Siège social : 6, rue Molina – 42000 SAINT-ETIENNE  
RCS de SAINT-ETIENNE : 524 144 029  
(la « **Société** »)

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| <b>DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 25 AVRIL 2025</b> |
|----------------------------------------------------------------|

**La société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS**, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros dont le siège social est sis 20 rue de la Gazelle – 43000 LE PUY-EN-VELAY et immatriculée au RCS de LE PUY-EN-VELAY sous le numéro 384 762 589, représentée par Madame Raphaëlle FAURE, Présidente,

Propriétaire de la totalité des 20.000 actions de 10 euros de valeur nominale composant le capital social de la Société,

Après avoir rappelé que les 20.000 actions émises par la Société, ont été cédés dans leur intégralité à la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS susvisée, associée unique de la Société, aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour (la « **Cession** ») ;

A pris les décisions suivantes :

1. Constatation de la démission de Monsieur Pierre BERNARD de ses fonctions de Président de la Société ;
2. Nomination de Madame Raphaëlle FAURE en remplacement de Monsieur Pierre BERNARD de ses fonctions de Président de la Société ;
3. Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 (*siège social*) des statuts ;
4. Pouvoirs pour les formalités.

### **DECISION 1**

L'Associée Unique,

Connaissance prise de la lettre de démission de **Monsieur Pierre BERNARD**, né le 3 octobre 1965 à Saint-Etienne (42), de nationalité française, demeurant 2, rue de la République à Saint-Etienne (42100),

**Prend** acte de la démission de Monsieur Pierre BERNARD de ses fonctions de Président de la Société, avec effet au jour de la date de réalisation de la Cession.

### **DECISION 2**

L'Associée Unique,

En conséquence de la démission de Monsieur Pierre BERNARD de ses fonctions de Président de la Société,

**Décide** de nommer en remplacement **Madame Raphaëlle FAURE**, née le 10 janvier 1972 à SAINT-ETIENNE (42000) de nationalité française et demeurant 33, Les Hauts de l'Ermitage à ESPALY-SAINT-MARCEL (43000), comme président de la Société avec effet à compter de la réalisation de la Cession et pour une durée indéterminée.

Il est précisé que Madame Raphaëlle FAURE a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercice de son mandat de président au sein de la Société.

**Décide** que Madame Raphaëlle FAURE ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de président de la Société. Elle sera en revanche remboursée de l'ensemble des frais raisonnables et dûment justifiés, exposés dans le cadre de ses fonctions.

### **DECISION 3**

L'Associée Unique,

Décide de transférer le siège social au 20 rue de la Gazelle – 43000 LE PUY-EN-VELAY avec effet immédiat,

Décide de modifier corrélativement l'article 4 (siège social) des statuts qui se lira désormais comme suit :

#### **« Article 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé au 20 rue de la Gazelle – 43000 LE PUY-EN-VELAY.*

*Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision de l'associée unique. »*

#### **DECISION 4**

L'Associée Unique,

**Donne** tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique convient qu'elle pourra signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme DocuSign et reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

L'Associée Unique convient expressément que le présent acte signé électroniquement constitue l'original du document, qu'il est établi et sera conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'il est parfaitement valable.

L'Associée Unique reconnaît que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1315-1 du Code Civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code Civil et pourra valablement lui être opposé. En conséquence, le présent acte signé électroniquement vaut preuve de son contenu, de l'identité du signataire et du consentement aux obligations et conséquences qui découlent de l'acte.

L'Associée Unique convient que la transmission électronique par Docusign du présent acte signé électroniquement vaut preuve de l'existence, du contenu, de l'envoi, de l'intégrité, de l'horodatation et de la réception du présent acte signé électroniquement.

L'Associée Unique s'engage à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte ou de son contenu sur le fondement de sa signature par voie électronique.

La société FORVIS MAZARS AVOCATS, inscrite au Barreau de Toulouse, est le dépositaire du certificat de signature électronique constatant la signature de l'Associée Unique.

L'Associée Unique reconnaît avoir reçu une copie électronique des documents qu'elle a signé.

|                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La société <b>FORVIS MAZARS</b><br/><b>ENTREPRENEURS</b>,<br/>Représentée par son Président,<br/>Madame Raphaëlle FAURE</p>                                                           |
| <p><b>Mention manuscrite</b><br/>« Bon pour acceptation des fonctions de<br/>Président »</p>                                                                                             |
| <p><b>Signature</b></p> <div><p>Signé par :<br/><i>Raphaëlle FAURE</i><br/>6CCE7CBEF5064B7...</p></div> |

---

Ce document a été signé avec le  
processus de signature électronique  
DocuSign, conformément à l'article  
1367 du Code civil.

---